

Extrait du Mesclun

<http://mesclun.reseauzo.marsnet.org>

PRIDES

- Boîte à Outils - Ressources et documents partagés - Financement - Subventions - Comptabilité -



Date de mise en ligne : jeudi 7 dcembre 2006

Mesclun

Ces Pôles Régionaux d Innovation et de Développement Economique Solidaire rassemblent des entreprises d un même secteur d activité en les incitant à coopérer.

Pièce maîtresse du Schéma Régional de Développement Economique approuvé en Assemblée Plénière le 12 juin dernier après une concertation approfondie avec les acteurs économiques, les PRIDES s adressent avant tout aux entreprises et aux associations d entreprises.

* **Pôle** car il s agit de rassembler des entreprises intervenant dans un même secteur d activité et de les inciter à coopérer entre elles pour devenir plus fortes et plus résistantes, la mutualisation des ressources constituant un avantage collectif décisif.

* **Régional** car il s agit, bien sûr, de constituer, au sein de l Europe et face à la mondialisation, des « forces de frappe économique » cohérentes et structurées au niveau de la région sur des filières porteuses.

* **Innovation** car il faut valoriser dans la production, par la mise en marché, les résultats de la créativité des chercheurs (nouveaux produits ou services). Il y a, dans ce passage de l invention à l innovation, de nouveaux marchés à conquérir pour nos entreprises, une source de création de richesses et d emplois durables. Au delà de la composante technologique, c est une approche globale de l innovation qui doit être envisagée tant sur l organisation, que la création de produits, la gestion des ressources humaines, la formation&

* **Développement économique** car, au-delà de la recherche, il s agit de renforcer nos entreprises, d actionner les leviers de leur croissance interne et de leur compétitivité de sorte qu elles produisent mieux et trouvent davantage de débouchés pour vendre leur produits et services nouveaux.

* **Solidaire** C est en étant solidaires que les PME pourront trouver de nouvelles capacités de développement, face à la concurrence mondiale. Par ailleurs, les entreprises aidées par les financements publics doivent être exemplaires en matière de développement durable et prendre en compte leur responsabilité sociale et environnementale.

Les objectifs des PRIDES

Renforcer nos entreprises pour développer l emploi constitue la première orientation stratégique du Schéma Régional de développement Economique (SRDE). Elaboré par la Région, ce schéma a pour but de renforcer des réseaux de coopération entre les entreprises. A cet égard, la politique régionale de création de Pôles Régionaux d Innovation et de Développement Economique Solidaire (P.R.I.D.E.S), qui intègre celle déjà engagée en faveur des pôles de compétitivité, des systèmes productifs locaux et des filières, vise à concentrer les moyens d intervention de la Région, et le cas échéant d autres partenaires, vers les entreprises engagées dans cette démarche de coopération autour d une stratégie globale de développement de Pôles.

Les PRIDES devraient ainsi permettre de :

* densifier le tissu productif des moyennes entreprises (2 % seulement d entre-elles ont entre 20 et 250 salariés) ;

* veiller à un développement régional équilibré face au mouvement de métropolisation qui accélère la concentration de richesse ;

* améliorer l'attractivité de la région par l'affirmation de compétences économiques fortes ;

* développer une approche globale et intégrée de la compétitivité des entreprises qui ne soit pas réduite à la seule composante innovation technologique.

Deux axes forts :

* Soutenir un mode d'organisation en réseau des entreprises au niveau régional

Le succès économique de ces démarches dépend de la mobilisation effective des entreprises, particulièrement difficile notamment dans la phase de démarrage. Or, cette mobilisation des entreprises sera directement proportionnelle à la perception des avantages économiques qu'elles peuvent en retirer. En règle générale, les entreprises poursuivent un double objectif de profit et de croissance et l'investissement en est le vecteur privilégié. Atteindre cet objectif passe par l'accroissement des marges et du volume des ventes. Par leur coopération au sein du PRIDES, les PME devront pouvoir avoir accès à des ressources spécifiques, des compétences ou des services qui ne sont pas disponibles directement sur le marché, mais également mutualiser des moyens leur permettant de valoriser et accroître leurs avantages compétitifs.

* Améliorer la performance des entreprises adhérentes

Cette performance globale vise à activer tous les leviers du développement, via des actions collectives et des aides individuelles directes. Le soutien public apporté à l'innovation, l'usage des TIC et l'exportation des PME doivent permettre à ces dernières d'accroître leurs chiffres d'affaire et induire des créations d'emploi. De façon complémentaire, investir dans les ressources humaines et sensibiliser les entreprises à la responsabilité sociale et environnementale améliorent la productivité, la qualité et l'image de l'entreprise.

Pour permettre aux entreprises d'intégrer un PRIDES, la Région a choisi le mode d'appel à projet.

Les candidats

Peut se porter candidat, tout regroupement d'entreprises et d'acteurs économiques spécialisés structurés autour d'une activité ou d'un marché spécifique caractéristique d'une compétence régionale et rassemblée au sein d'une personnalité juridique dédiée à la gouvernance du réseau.

Ce sont donc par exemple :

* les associations d'entreprises et d'acteurs économiques constituées à l'occasion de la réponse à l'appel à projet pôles de compétitivité, labellisées ou dans l'attente de l'être ;

* les associations porteuses de Systèmes Productifs Locaux labellisées, ou encore de systèmes productifs territorialisés de même nature, partenaires à ce titre de la Région ;

* les associations représentatives d'un réseau d'entreprises organisé autour d'un marché ;

Calendrier et modalités de réponse : la Région lance une première vague de labellisations

Une première vague de labellisation « PRIDES » régionale aura lieu fin mars début avril 2007. Les réponses devront parvenir à la Région au plus tard le 15 janvier 2007.

A cet effet, les candidats peuvent adresser :

* une lettre de candidature signée par le Président d'une association de préfiguration de la gouvernance future assortie d'un pré-dossier de candidature (non finalisé) et sollicitant une aide à l'émergence d'un PRIDES. Un accompagnement méthodologique et stratégique pourra être assuré par les services de la Région et ses structures partenaires (Mission de Développement Economique Régional et Méditerranée Technologies). * un dossier complet et finalisé de réponse à l'appel à projet conformément aux attentes de la Région définies au paragraphe « dossier de candidature ».

Présidé par le Vice Président délégué à l'Economie, composé d'élus et de techniciens chargés du suivi des projets, le comité de pilotage vérifie l'éligibilité des projets de PRIDES et assure leur sélection au regard des différentes attentes régionales ainsi que des deux modalités de réponse possibles. Les dossiers reçus feront l'objet d'une pré-instruction technique assurée par les services de la Région avec l'appui de Méditerranée Technologie et de la MDER. La Région se réserve la possibilité de procéder à une expertise complémentaire des dossiers et à l'audition des porteurs de projet. Les labels PRIDES sont attribués par un vote de l'Assemblée régionale, sur proposition du comité.

La labellisation aboutira à un contrat d'objectif pluriannuel et une convention annuelle d'application financière pour l'année de référence.